

DECRET N° 2015- 170 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse en sa session du 30 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP), tel qu'il figure en annexe.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la
Communication,



Komi KOUTCHE

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Jean GBETO DANSOU



Marcel Alain de SOUZA

Ampliations :

PR 4; AN 2; SGG 2; CES 1; CC 1; CS 1; HAAC 1; MEFPD 2; MCTIC 1; MDAEP 2; Autres Ministères 24,
Départements 6; ONIP 2; DGAE-DGCPE 1; DGB 1; DGTCP 1; INSAE 1; UAC 1; FASEG 1; FADSP1;
ENAM1; ENEAM 1; GCONB 1; JORB 1.

